

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Document à l'intention des parents 2025-2026



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2024-2025, notre priorité était de poursuivre l'uniformisation des comportements attendus dans les différents lieux de l'école et du service de garde. De plus, nous souhaitons réduire la violence verbale et physique aux récréations.

Ainsi, nous avons procédé à l'enseignement efficace des comportements par des plans de leçons explicites. Nous avons poursuivi l'utilisation du logiciel *Profileur* pour consigner les manquements et les notes préventives des élèves.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent grandement en sécurité dans notre établissement. L'endroit où se produisent particulièrement les gestes de violence est la cour de récréation. Bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, il faut continuer à mettre l'accent sur le rôle des témoins et au suivi qui leur est accordé. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente. Par ailleurs, les élèves indiquent clairement que les adultes n'acceptent pas l'intimidation. Finalement, l'implantation d'un système de dénonciation avec l'application Plickers pour le 2^e et 3^e cycle et l'utilisation du Profileur ont contribué au bon climat de notre école.

Priorité(s) :

- ✓ Nous poursuivons des actions pour promouvoir le respect à l'école.
- ✓ Nous porterons une attention plus particulière à la violence dans la cour de récréation et dans les lieux communs de transition.
- ✓ Nous ferons l'enseignement explicite des comportements attendus par des plans de leçons concrets.
- ✓ Nous utilisons les moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation (application Plickers).

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ÉCOLE DES
TROIS-SOURCES

Centre
de services scolaire
de Portneuf

Québec

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Surveillance stratégique aux récréations, bonification de la surveillance du côté des petits et implication des médiateurs (élèves de 6^e année);
- Tournée des classes par la technicienne en éducation spécialisée et la direction sur l'intimidation ;
- Enseignement efficace des comportements attendus.
- Conférencier sur le thème de l'intimidation pour les élèves du 2^e cycle
- Atelier en classe de prévention face aux différentes manifestations de la violence et la gestion des émotions.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

- Intervention directe de la technicienne en éducation spécialisée (ou de la direction si cette dernière est absente) auprès de l'élève.
- Arrêt de comportement et mise en place d'un filet de protection.
- Signalement et compilation de tous les événements.

Mesures de soutien et d'encadrement :

- Suivi de la technicienne en éducation spécialisée
- Gestes de réparation
- Collaboration Parents/École
- Ressources professionnelles de l'école
- Possibilité d'un plan d'intervention avec équipe-école
- Soutien aux victimes, auteurs et témoins
- Éducation en classe des habiletés sociales

Sanctions possibles :

En tenant compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence selon l'intensité, la fréquence, la constance, la persistance et les effets sur la victime, nous orientons nos interventions.

- Rencontres avec intervenants (direction, T.E.S.).
- Excuses et réparation (si non nuisible à la victime).
- Réflexion écrite et signature des parents.
- Contrat d'engagement.
- Plainte policière, etc.

Suivi :

- Suivi des habiletés sociales
- Suivi par la technicienne en éducation spécialisée
- Suivi par une professionnelle de l'école
- Consignation des événements à l'aide du Profileur.



MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Opération interactive de dénonciation confidentiels Violence/Intimidation ;
- Disponibilité de tous les intervenants de l'école pour l'élève et/ou son parent (transport scolaire et service de garde inclus.) ;
- Communication avec l'école par les parents ;

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE



Centre
de services scolaire
de Portneuf

Québec

